

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/01/2018

L'an deux mil dix huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	11
Présents :	7
Absents :	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	7
Contre :	
Abstentions :	

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 04/01/2018
--

PERSONNEL

<u>Date d'affichage</u> 12/01/2018

Délibération autorisant le Maire à signer une convention mise à disposition de personnel dans le cadre du service intérim

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

...././...

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle a créé un service intérim auquel il peut faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

et publication du :

...././...

Il sollicite l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le conseil autorise le Maire à faire appel autant que de besoin au service de remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et l'autorise à signer la convention correspondante le moment venu.

La dépense afférente à ce remplacement sera inscrit au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions budgétaires
N° 07.01.02

Séance du 10/01/2018

L'an deux mil dix huit, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
04/01/2018

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Date d'affichage
12/01/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu les factures d'investissement à payer avant vote du budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'ouvrir des crédits comme suit :

- Art 21311
- Art 2156

+ 1 700 euros (remplacement fenêtres)
+ 3 200 euros (remplacement poteau incendie)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

